

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 23 (1973)
Heft: 2

Artikel: Répercussions de la révolution de Genève sur l'horlogerie neuchâteloise (1782)
Autor: Courvoisier, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISZELLEN MÉLANGES

RÉPERCUSSIONS DE LA RÉVOLUTION DE GENÈVE SUR L'HORLOGERIE NEUCHÂTELOISE (1782)

Par JEAN COURVOISIER

Les mémoires relatifs à l'économie neuchâteloise et à ses relations avec l'extérieur sont suffisamment rares pour qu'il nous paraisse intéressant de publier ceux qui proviennent d'une initiative du gouverneur de la principauté, Louis-Théophile Le Chenevix de Bévill. Les pièces transcrites ci-dessous (annexe II), des copies de la main du chancelier Jérôme-Emmanuel de Boyve, sont restées dans les archives publiques¹. Les originaux remis au gouverneur ont apparemment disparu. Un arrêté du Conseil d'Etat, en date du 7 octobre 1782 (annexe I), explique dans quelles circonstances ces textes ont été sollicités de divers négociants des Montagnes neuchâteloises².

Les auteurs des mémoires ne sont pas identifiables avec une absolue certitude. Daniel Gagnebin doit être le négociant né et mort à la Chaux-de-Fonds (1726-1800), mêlé bien contre son gré à une publication compromettante en 1782. D^a T. Dubois est un inconnu. Aurait-il fallu lire plutôt David F., qui pourrait être le négociant David-Frédéric Dubois, né en 1729, conseiller de commune à la Chaux-de-Fonds en 1753, conseiller de bourgeoisie en 1780, mort au Locle en 1791, après avoir eu des difficultés avec ses créanciers? Il y a trop peu d'indices pour identifier C. Sandoz avec vraisemblance. Quant à Courvoisier père et fils et Houriet, il s'agit certainement du célèbre horloger Jacques-Frédéric Houriet (1743-1830), associé de son beau-frère, devenu aussi en 1771 son beau-père, David Courvoisier (1726 à 1789) qui eut plusieurs fils, nés entre 1750 et 1767³.

¹ Archives de l'Etat, Neuchâtel (comme les autres documents cités), Série Commerce, sans cote. Copie d'octobre 1782. Les textes ont été abrégés de quelques formules de politesse.

² Manuel du Conseil d'Etat, vol. 126, p. 666, 1782.

³ Sur Gagnebin, voir la revue *Musée neuchâtelois*, 1969, p. 41. Sur Dubois, voir les tableaux généalogiques imprimés de la famille Dubois, « Branche de Vuillemin », n° 302. Sur Courvoisier et Houriet, voir JEANNERET et BONHÔTE, *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 500/01.

Marius Fallet-Scheurer avait déjà relevé, pour l'*Histoire corporative* d'Antony Babel, la présence d'horlogers genevois dans le pays neuchâtelois dès le XVII^e siècle, et leur arrivée plus marquée à La Chaux-de-Fonds après 1782. Dans l'*Histoire de Genève des origines à 1798*, l'exposé des luttes internes de la cité entre les Natifs et les Négatifs, aboutissant à la révolution du 9 avril 1782, à l'intervention étrangère, puis à l'Edit de pacification du 21 novembre, explique bien les causes de l'émigration de nombreux artisans genevois⁴. On peut ajouter qu'à la demande instante de Leurs Excellences de Berne, elles-mêmes sollicitées par le Magnifique Conseil de Genève, le Conseil d'Etat de la principauté se hâta d'interdire à ses administrés « d'imprimer, introduire et débiter dans ce pays aucune brochure concernant la République de Genève, sous peine d'être punis comme réfractaires ». En 1783, c'est par l'intermédiaire de Leurs Excellences de Zurich que la principauté reçut, comme alliée des Cantons, un exemplaire de l'Edit de pacification, vieux de six mois déjà⁵.

Il ressort des déclarations de Daniel Gagnebin que la révolution genevoise a valu de nouveaux clients aux Neuchâtelois, que les ouvriers, venus par groupes, sont déjà repartis (à fin septembre 1782), et que leur mode de vie ne les a pas fait regretter; on aurait, en revanche, souhaité la venue de certains spécialistes: coupeurs de limes, faiseuses de chaînes et de spiraux. Les remarques sur la dispersion des faiseurs de mouvements et des finisseurs, aux environs du Locle et de la Chaux-de-Fonds, sur leur habillement, la création de jeunes ménages, l'augmentation du nombre d'habitants et la proportion du temps consacré à l'agriculture et à l'industrie (un quart contre trois quarts) sont une confirmation utile d'un phénomène plus souvent évoqué que documentairement établi. Les considérations sur les défauts du réseau routier annoncent un thème développé jusqu'à notre époque, comme les remarques sur la nécessité d'approvisionnements à bon marché, pour maintenir les prix à un niveau compétitif. La moralité et la frugalité des Neuchâtelois, opposées à la dissipation des Genevois venus de la ville, nous ramènent à un XVIII^e siècle encore très marqué par les ordonnances réformées sur les mœurs, et par la vie campagnarde.

Plus profondes paraissent les remarques sur l'esprit d'invention et les spécialités attribuées aux habitants des montagnes neuchâteloises – fabrication de pendules et de montres de carrosse à la Chaux-de-Fonds – en regard des facultés intellectuelles et commerciales reconnues à certains négociants de Neuchâtel, traitant de grandes affaires en pays lointains. Gagnebin nomme de manière caractéristique Pourtalès & C^{ie}, ainsi que Erhard Borel

⁴ ANTONY BABEL, *Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*, Genève, 1916, p. 225/26; *Histoire de Genève des origines à 1798*, Genève, 1951, p. 461-478, chapitre écrit par J. P. FERRIER.

⁵ Manuel du Conseil d'Etat, vol. 126, p. 604, 16 septembre 1782; vol. 127, p. 268, 1^{er} mai 1783. Missives, vol. 37, p. 483-486, lettres de Zurich et de Genève, 15 et 23 avril 1783, et réponse de Neuchâtel.

& frères Roulet, paraissant ignorer les sociétés Deluze père, fils & C^{ie}, Deluze frères & Chaillet, et d'autres occupées au commerce des indiennes⁶. Ces négociants pourraient entreprendre le commerce d'horlogerie en gros, et l'on pourrait aussi former des sociétés par actions, afin de s'ouvrir de nouveaux marchés à Constantinople et au Levant, par l'intermédiaire des ports italiens; la seconde de ces idées se réalisera au XIX^e siècle⁷. Cela serait d'un profit plus sûr que les «spéculations en vin» – traditionnel sujet de désaccord entre les Neuchâtelois des montagnes et ceux du vignoble. Une division du travail entre les circuits de fabrication (où s'exercerait un étroit contrôle de qualité) et de commercialisation (sensible au goût des Orientaux) ferait progresser la qualité des produits et réduirait la concurrence. Enfin, la nécessité d'opérer divers changements à l'état des routes, de la police et du militaire contribuera à donner une meilleure assise au commerce et à la prospérité. Gagnebin entrevoit l'ouverture prochaine du marché américain, liée au passage par les ports de France, prévision que les événements vont compromettre pour des décennies. Toute la fin n'est qu'un compliment habilement tourné pour le souverain et son Conseil.

Selon le négociant Dubois, on a fortement exagéré le nombre des artisans genevois émigrés; il en est toujours venu occasionnellement. La révolution de Genève a valu à sa maison plus de commandes étrangères. «C'est un bien si tant est qu'on le fasse dépendre de l'infortune de nos voisins» – réflexe de solidarité qui mérite d'être relevé. Le gouvernement est rendu attentif à l'abandon croissant du repos dominical par les étrangers, aux bruits de tir pendant le culte et à l'inobservation de l'heure de fermeture des auberges. Il est impossible à la commune de contrôler efficacement les permis d'habitation; l'augmentation des maisons au village se fait au détriment des quartiers périphériques de la Chaux-de-Fonds. L'empreinte de la tradition réformée et une certaine xénophobie apparaissent donc clairement.

Quant à MM. Courvoisier, Houriet et Sandoz, plus brefs, ils donnent des précisions importantes sur la qualification professionnelle des émigrés, et sur les mesures prises par certains employeurs de Genève pour conserver leurs horlogers. L'augmentation de travail, pour les montagnes de Neuchâtel, n'aurait pas dépassé deux mille pièces⁸. La frugalité, l'isolement et l'autarcie des Neuchâtelois leur permettent de fabriquer à meilleur compte que des ouvriers logés en ville; à Genève, l'avantage vient des capitaux disponibles

⁶ ALICE DREYER, *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*, Neuchâtel, 1923.

⁷ Voir à ce sujet ce que note AUGUSTE BACHELIN dans son *Horlogerie neuchâteloise*, 1888, p. 157/58, en citant l'article d'AUGUSTE JACCARD sur *Pierre-Frédéric Droz*, paru dans le *Musée neuchâtelois* en 1887/88. ALFRED CHAPUIS a aussi abordé le sujet dans quelques passages de son *Histoire de la pendulerie neuchâteloise*, Neuchâtel, 1917, et dans son *Fritz Courvoisier, 1799-1854*, Neuchâtel et Paris, 1947.

⁸ La production moyenne de montres par année était estimée à environ 130 000 au début du XIX^e siècle. Voir JEAN COURVOISIER, *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1959, p. 452.

et des communications. Sans craindre la prospérité de Genève, les auteurs de la dernière lettre redoutent une décadence – témoignant ainsi de l'existence de relations d'affaires suivies.

Il faudrait bien sûr relier ces mémoires à d'autres, s'ils existent, et contrôler leurs dires en cherchant à chiffrer le volume de l'émigration que les hommes du XVIII^e siècle estiment, sans vouloir ou pouvoir le préciser. Encore devait-on, au départ, verser au dossier la version neuchâteloise du problème, en publiant ici les pièces existantes.

ANNEXE I

Monsieur Boyve, Conseiller d'Etat et Chancelier a informé le Conseil que Monsieur le Gouverneur l'ayant chargé, en juillet dernier, de lui donner une connoissance aussi exacte que possible de l'influence que pouvoit avoir eue la dernière révolution de Genève sur ce pays, tant par rapport à la population, que par rapport au commerce d'horlogerie de nos Montagnes, il avoit, après une première réponse faite à Sa Grandeur, ensuite de ses entretiens avec diverses personnes instruites de nos Montagnes, cru devoir prier encore les principaux négociants du Locle et de la Chaux de fonds de lui donner actuellement, sur le même sujet, leurs opinions raisonnées, pour les faire parvenir à Monsieur le Gouverneur, ce qui lui ayant procuré plusieurs lettres et mémoires, il en a envoyé trois qui lui ont paru épuiser la matière, en original, samedi, à Sa Grandeur, après en avoir gardé copies, et que ces pièces lui paroissant de nature à pouvoir interesser l'attention du Gouvernement, il croit devoir les déposer pour quelque tems à la Chancellerie, où Messieurs du Conseil pourront en prendre communication. Surquoy, après avoir délibéré, il a été dit que le Conseil, sensible à l'attention de Monsieur Boyve, Conseiller d'Etat et Chancelier, verra avec plaisir qu'il dépose lesdits mémoire à la Chancellerie.

ANNEXE II

Opinions raisonnées de quelques uns des principaux négociants de nos Montagnes sur l'effet qu'a eu la révolution de Genève de 1782 sur le commerce d'horlogerie de ce pays.

I. Mémoire qui m'a été adressé à ce sujet par Mr Daniel Gagnebin de la Chaux de fonds, en date du 25 septembre 1782.

Monsieur. J'ai l'honneur de vous adresser la présente à l'occasion des questions que me remit dernièrement de votre part M. le notaire [David-Henri] Sandoz d'icy, et auxquelles voicy mes réponses.

1^{re} question.

Quelle influence peut avoir eue la révolution de Genève sur le commerce d'horlogerie de nos Montagnes?

Cette révolution a produit une longue inaction dans la fabrique d'horlogerie à Genève; nombres de marchands étrangers accoutumés à s'y pourvoir, n'y ayant pas trouvé assez d'ouvrages prêts, sont venus voir les nôtres, qui leur ont paru beaux, bons, élégants, au pair de ceux de Genève et à meilleur marché; ils les ont acheté, en ont commis d'avantage; quelques uns de ces nouveaux chalants reviendront, d'autres pour s'éviter des frais de voyages donneront des ordres à mesure de besoins; nous les mitonneron[s] tous de manière à tacher de nous les conserver.

2^{de} question.

Combien cette même révolution peut avoir attiré de Genevois dans nos dites Montagnes?

Ces ouvriers ont afflué icy par bandes, d'abord après l'entrée des troupes étrangères dans Genève; on leur auroit fait plus d'accueil, si leurs mœurs, etc. etc. etc^a. ne se trouvoient pas heureusement encore en contraste avec les nôtres; on les a vus repartir avec plaisir; je ne crois pas qu'il en reste au delà de 10 à la Chaux de fonds et peut-être autant au Locle; ce sont les plus suportables, mais l'amour de la patrie les rappellera probablement aussi, et nous ne les regrêterons pas. Si des coupeurs de limes, faiseuses de chaines et de spiraux s'étoient émigrés icy depuis Genève, nous les aurions reçus à bras ouverts; l'on se seroit mis à l'étroit, plutôt que de les renvoyer faute de logemens, car nous n'avons pas assez d'ouvriers experts dans ces différentes parties, pendant qu'ils ne nous manquent pas dans toutes les autres qui ont trait à l'horlogerie, outre qu'il s'en forme continuellement des nouveaux parmi nous.

3^{me} question

Si on peut les conserver dans cet endroit, les occuper et en recueillir des avantages durables?

Les deux réponses qui précèdent me paroissent satisfaire à la 3^{me} question, mais puisque toutes interressent la Cour et son gouvernement dans cette souveraineté, j'ose en inférer que des détails sur notre manière d'exister seront reçus avec bonté, comme pouvant peut être contribuer à faire trouver des moyens de procurer à nos Montagnes une suite d'avantages progressifs, qui pourroient en même tems réjaillir sur la Souveraineté entière.

La Chaux de Fonds et le Locle sont les deux centres de toutes les affaires en horlogerie dans nos Montagnes; les blantiers soit faiseurs de mouvements et la généralité des finisseurs se trouvent répartis dans les maisons écartées, dont sont jonchées ces deux mairies; ils vivent fort sobrement, sont peu et mal vêtus chez eux; ils s'habillent par contre assez propre-

ment quand ils viennent à la Chaux de fonds; ils sont mêmes à peine reconnaissables dans des jours de solennité (je parle de la jeunesse des deux sexes); aussi les étrangers qui les voyent alors s'imaginent qu'il règne ici un luxe éfréné, et que nous devons être fort opulents; cependant, à part quelques bonnes maisons, le reste n'est que médiocrité, pauvreté et misère.

Le commerce d'horlogerie seul n'a produit aucune fortune dans nos Montagnes, par plusieurs raisons, dont le détail mèneroit trop loin; mais l'horlogerie favorise la population, parce que les jeunes gens des deux sexes qui ont des professions et de l'arrangement, se marient hardiment, dans l'espoir que leur travail suffira pour leurs besoins et ceux de la nouvelle famille à éclore; ils ne se trompent guères, à part cependant les cas de maladie ou autres accidents qui peuvent plus ou moins faire exception dans les calculs de probabilité.

Voilà, Monsieur, comment et pourquoi l'horlogerie me paroît devoir se soutenir dans notre pays, le peupler de plus en plus, et nécessiter peut être chaque année une continuation de batisses à mesure d'augmentation de population; à plus de maisons, plus de ventes répétées de ces mêmes maisons et biens fonds, et plus le souverain en retirera par les lods.

La population augmenteroit encore d'avantage, si les avenues dans nos lieux n'étoient pas si difficiles, car les routes à notre nord, du côté de la Franche Comté, exigent des attelages de 4 ou 5 chevaux, où la moitié moins suffiroit, si elles étoient adoucies, ce qui seroit aisé, mais il faudroit quelques dépenses; il en résulteroit alors un abord facile à la Chaux de fonds; nous tirerions de cette Franche Comté des vivres de toutes sortes à bon marché, des bois de charpente, de menuiserie et des planches. Il se feroit bien moins de consommation de nos propres bois; le prix de ceux de chauffage n'augmenteroit pas excessivement, comme il est certain que la chose aura lieu, si le renchérissement n'est pas prévenu par les moyens indiqués.

Toute augmentation de prix icy sur les objets de première nécessité ne peut qu'en produire sur notre main d'œuvre, et avoir pour nous insensiblement des suites facheuses, à cause de la concurrence plus aisée à nous faire par les horlogers déjà établis dans d'autres lieux, mais contre lesquels nous lutterons toujours avec succès, tant que nous ne serons pas contrariés par une trop grande disparité de cherté.

La culture de nos terres, les récoltes et approvisionnements de bois, ainsi que d'autres besoins ne détournent pas nos ouvriers de leurs ateliers au delà de 3 mois dans le cours de l'année, il leur en reste donc encore 9 pour s'occuper de leurs professions, ce qu'ils font presque tous avec une assiduité et une ténacité qui indique le besoin, je dirai même la nécessité de le faire; à quoi contribue heureusement aussi leur position, car vivant isolés dans des maisons éparses, ainsi que je l'ai déjà dit, ils n'ont pas occasion de se provoquer réciproquement à la dissipation, comme par exemple les genevois; ces derniers, rassemblés dans l'enceinte d'une ville qui offre avec ses environs mille distractions agréables, ne travaillent qu'une partie du tems,

ils consomment l'autre en plaisirs ; ainsi s'écoulent les jours de la généralité de ces singuliers êtres, qui en trop grand nombre terminent leur carrière à l'hôpital.

Il y a toujours, parmi nos artistes, des penseurs qui inventent différentes machines et outils, pour faciliter l'exécution des pièces d'horlogerie que nous fabriquons, et les rendre plus parfaites ; la grosse horlogerie, comme pendules, jeux de flutes, carillons, montres et répétitions de carrosses paroissent (indépendamment de la petite horlogerie que nous avons en sus) être le partage de la Chaux de fonds quasi exclusivement, car il ne s'en fait point ou très peu au Locle, non plus qu'à Genève ; cette ville s'en pourvoit icy ; la petite horlogerie s'y exécute très bien, mais le génie créateur ne s'y observe point comme dans nos Montagnes où il pullule.

C'est la liberté, l'égalité dont nous jouissons dans notre froid local, l'éloignement du tumulte des villes et des ravages de la guerre, la longueur de nos hyvers, le peu de tems qu'exigent les occupations de nos campagnes et nos approvisionnements qui ont favorisé, autant que provoqué, l'établissement de l'horlogerie et des autres arts parmi nous. L'on tenteroit vainement de les transporter dans le vignoble, j'ose dire que ce seroit autant de plantes exotiques soustraites à leur vrai sol et qui s'abatardiroient bientôt.

Les choses semblent disposées en faveur de notre globe, de manière que peu de pays sont entièrement privés des moyens de se faire des relations utiles avec d'autres, mais c'est à des hommes de génie, actifs, laborieux et à talents qu'il appartient de saisir et de mettre en exécution ces moyens.

Neuchâtel a des négociants capables de former de grandes entreprises ; tels seroient Mess^{rs}. Pourtalès et Comp., Mess^{rs}. Erhard Borel et frères Roulet, peut être bien d'autres encore que je ne connois pas ; ils pourroient entreprendre le commerce d'horlogerie en grand, lui donner toute l'étendue dont il seroit susceptible, en établissant des comptoirs éloignés où nos marchands, brocanteurs et courreurs n'ont pû atteindre encore, comme à Cadix, Lisbonne, Constantinople ; cette dernière échelle est un gouffre pour l'horlogerie bonne et mauvaise ; Genève y fait quelque chose, mais l'Angleterre y en envoie par boisseaux. Il seroit aisé, depuis Constantinople, d'en approvisionner les autres échelles du Levant, d'ouvrir même des canaux d'écoulement dans la Perse et plus outre, par l'entremise des autres marchands de ces pays qui négocient en Turquie. C'est ainsi que, depuis nos lieux respectifs, nous pourrions mettre à contribution les musulmans, fournir au luxe asiatique sous mille formes différentes auxquelles peut se plier notre horlogerie en s'adaptant au gout de ces fastueux Orientaux.

Les fonds considérables et nécessaires pour une pareille entreprise pourroient se faire au moyen d'actions qui, soignées par des mains honnêtes, rapporteroient continuellement bien autrement et plus surement que des spéculations en vin, car des entretiens que j'ai eu autrefois à Livourne et à Naples, avec des capitaines et supercarge [subrécargue] de vaisseaux anglais

qui fréquentoient le Levant, me prouvoient par le calcul des bénéfices, dont nous n'avons pas d'idée; à supposer une diminution dès lors sur le prix de vente, elle a eu lieu aussi sur ceux de l'établissement, et toujours pourrions-nous gagner plus que les Anglois, parce que nous établissons à meilleur compte qu'eux les beaux et bons ouvrages. Il y auroit bien d'autres débouchés encore très lucratifs, en sachant mener cette partie qui ne le fut jamais convenablement dans nos Montagnes.

Les expéditions depuis notre pays se feroient par Turin en tranzit, les droits de douane y sont legers, mais assez forts sur l'horlogerie qui en sort pour la ville. De là elles passeroient dans des ports francs comme Nice, Gênes, Lyvourne. Les pacotilles qui s'y trouveroient rendues à petits frais s'embarqueroient en tems de paix, sous des assurances modiques, sur des batiments neutres, à l'abri des insultes ou déprédations barbaresques. Les préposés à Constantinople pour l'écoulement de l'horlogerie devraient être d'un age mur et réfléchi. Il seroit aisé de procurer le consulat de Prusse à l'un d'eux pour y protéger la factorie.

Il me paroîtroit convenir que des marchands horlogers d'icy et du Locle fussent exclusivement les établisateurs de l'horlogerie pour la société, afin qu'elle ne pût être dupe des ouvriers de mauvaise foi, contre lesquels il me semble que nous pouvons seuls lutter avec avantage. Ces marchands pourvoyeurs devraient nécessairement être actionnaires, car j'entends que tous les intéressés à faire fonctionner les mobiles de cette machine compliquée soient obligés par quelqu'apas de travailler avec bonne foi à sa construction pour sa plus longue durée, et enfin de ne laisser aux événements que ce qu'il ne pourroit pas être possible de leur soustraire.

Il naitroit de ce plan mis en exécution la facilité de s'attacher tous les bons ouvriers, capables de donner la plus haute réputation à l'horlogerie que débiteroit la société, et les causes de rivalité se trouveroient détruites par leur chute dans un centre de reunion qui produiroit unité d'intérêts et force moyens honnêtes pour opérer réussite complete en faveur du tout.

Il y auroit bien d'autres moyens encore d'amélioration en faveur de notre pays, par des routes entre Neuchatel et nous, rendues aisées telles qu'elles devraient l'être depuis longtems. Votre ville, pour le commerce, et votre vignoble en retireroient une foule d'avantages faciles à démontrer.

Quelques changements à la manutention de la police dans nos Montagnes seroient d'autres objets de réforme désirables, mais ils doivent être bien vûs et aprofondis, autrement il vaudroit peut être mieux ne pas y toucher, ce qui seroit pourtant facheux pour nous, par l'influence qu'une administration plus parfaite dans cette partie ne pourroit manquer d'avoir sur les mœurs, l'honneur, la fortune et la sûreté de tous les individus.

Notre militaire dans nos Montagnes, si incliné à se parfaire, auroit encore besoin de secours pour y réussir.

Un commerce établi sur des fondements solides, comme je crois en concevoir la possibilité, rempliroit non seulement cet objet, mais bien d'autres, en

produisant une aisance plus générale, capable de fournir insensiblement aux besoins quelconques de la chose publique. L'Amérique contribuera aussi à cette aisance après quelques années de son indépendance reconnue par l'Europe entière, étant à présumer que notre horlogerie y reprendra, par la voye des ports de France, la faveur dont elle jouissoit avant la guerre, et même toujours plus à mesure que ce nouveau monde fleurira d'avantage.

Jamais circonstances ne furent peut être si propres que celles d'à présent, pour entreprendre avec espoir d'en venir à bout de tout ce que je viens, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous exposer, qui appartient à la régie du Gouvernement. Car l'on est aujourd'hui, dans nos Montagnes, rempli de considération et de respect pour Messieurs du Conseil d'Etat. Nombre de nos particuliers obligés, par des affaires relatives à la haute police ou pour d'autres objets, de s'approcher de ces dignes supérieurs, reviennent pénétrés de la bonté avec laquelle ils ont bien voulu les écouter et même quelques fois diriger, en sorte qu'envisagés à présent encore plus que cy devant comme vrais bons pères de tous les sujets de l'Etat indifféremment, la confiance qu'ils inspirent et méritent à si juste titre rendroit, je crois, facile l'exécution de ce qui dans d'autres tems auroit échoué.

Si des rélations de commerce fondées sur une réciprocité de convenance et d'intérêts s'établissoient entre Neuchâtel et nous de la manière exposée cy dessus, l'on cesseroit bientôt de s'entrecroquer avec cette prévention facheuse attribuée généralement aux capitales pour les campagnes, et aux campagnes pour les capitales ou villes.

L'heureuse harmonie qui résulteroit de ces liens de commerce pourroit porter la valeur de ce pays à un point capable peut être de lui donner aux yeux de Notre Souverain un prix tel qu'il nous assureroit plus sûrement le bonheur si désiré d'appartenir pour toujours à l'Auguste Maison de Brandebourg. Je crois que c'est là le vœu aussi continuel qu'universel de ses heureux sujets dans cet Etat.

J'ai l'honneur d'être à vos ordres et avec le plus respectueux dévouement,

Monsieur,

Chaux de fonds
le 25 7^{bre} 1782.

Votre très humble et très obéissant serviteur
(signé) Dan^l. Gagnebin

*II. Lettre de Mr. D^a. T. Dubois
de la Chaux de fonds sur le même sujet
en date du 14 septembre 1782.*

... ..

1°. L'on a fort exagéré sur le nombre des émigrants artistes de Genève. Tout ce que je puis vous en dire, Monsieur, c'est que de tous ceux que j'occupe en fait de maitres établis, l'un s'est arrêté à Auvernier, l'autre à Corcelles sous Concise. Ils venoient sonder s'il y avoit moyen de s'établir dans ce pays, mais j'ai appris qu'ils se sont rapproché de Genève. J'en ai vû d'autres que je ne connoissois pas qui, par les ouvrages que j'en ai vû, paroissoient avoir quelques talents, mais ce n'étoit toujours pas pour se fixer, mais pour faire des connoissances dans ce pays et se mettre à portée de Genève. Les ouvriers qui sont venus parmi nous ne sont pas au tiers de ce qu'on vous a rapporté. D'ailleurs ils sont si peu de conséquence; les uns se placent où ils peuvent chez des maitres; partie travaillent à leurs pièces, prennent leurs pensions dans les auberges, lorsqu'ils ne peuvent mieux faire. Nous n'avons pas fait une grande attention à la situation actuelle, parce que de tout tems, depuis que nous avons la branche d'horlogerie, les ouvriers de Genève viennent la plupart, et qu'une inconduite oblige de retourner, quelques uns font séjour, d'autres se sont fixés. Ces derniers ne sont pas en grand nombre, en sorte que c'est une continuelle viscissitude et celle de tout tems.

2°. L'avantage que nous a procuré jusques icy la révolution de Genève, c'est que notre écoulement dans nos articles de commerce est devenu plus considérable. Les commissions sont devenues plus abondantes depuis l'étranger. C'est un bien si tant est qu'on le fasse dépendre de l'infortune de nos voisins. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire. Un plus long détail ne seroit qu'ennuyeux et de peu de conséquence.

Une chose très intéressante et qui fait de la peine aux personnes qui pensent, et à laquelle le Gouvernement ne sauroit trop donner son attention, ce seroit de donner des ordres très précis aux officiers pour réprimer les licences. Les jours de dimanche sont si peu observés, que la jeunesse et surtout l'étranger se répand à la campagne avec des armes. L'on entend des tiraillements même pendant le service divin, au point que cela étonne les étrangers qui arrivent ces jours là parmi nous, tandis que la police de nos voisins est bien différente. Ajoutez à cela, Monsieur, que la plupart de nos auberges sont ouvertes toute la nuit au mépris des sages ordres du Gouvernement qui enjoint après une heure déterminée à fermer les cabarets.

La communauté a cru et croit prendre toutes les précautions possibles pour ne pas accorder trop à la légère des habitations, mais ces étrangers sont épaulés et trouvent de l'appui. Il en résulte que notre communauté acquiert de mauvais sujets, qu'aucun lien n'attache autrement parmi nous. Si vous avez vû une augmentation de maisons dans notre village, c'est bien aux dépends de la campagne. Le quartier du Doux n'est plus guères occupé que par des étrangers Comtois qui n'ont plus d'azile chez eux. Le quartier de Valanvron, le plus étendu de la communauté, diminue à vue d'œil. Les anciens possesseurs quittent pour cette raison et s'éloignent de ces nouveaux hotes.

... ..

*III. Lettre de Messieurs Courvoisier Père Fils
et Houriet et de Mr. C. Sandoz sur le même sujet,
du 2^e octobre 1782.*

Monsieur. Pour satisfaire à vos ordres par l'honneur de la vôtre 29 expiré, j'aurai celui de vous observer que notre maison ne s'est presque pas aperçue, ni pour la fabrication, ni pour l'écoulement, de la révolution arrivée dernièrement à Genève, qui sans doute a fait sortir beaucoup de monde, partie en ouvriers de plusieurs genres, dont il s'est répandu plusieurs dans nos Montagnes chez différents maitres, sans que nous puissions en apprécier le nombre, mais presque tous monteurs de boetes, graveurs, émailleurs, peintres en émail, jouailliers, metteurs en œuvre, etc^a, et très peu d'horlogers, les bons cabinets de Genève les ayant entretenus et conservés autant que possible aux mouvements, finissages, remontages, etc^a, sans faire monter de boetes, ni les graver, garnir, ni assortir, pour éviter le trop d'emploi de fonds dans ces moments critiques, ensorte que la proportion des ouvriers aux divers genres nécessaires et qui s'entraident à la fabrique ne s'étant point faite, cela n'a pû influencer sur le plus ou moins de fabrication, et il n'en est résulté qu'une baisse sur la main d'œuvre, sur les gravures et émaillages par le trop d'ouvriers à ces articles. D'ailleurs la plupart de ces ouvriers sont retournés à Genève, ainsi nous ne présumons pas que cela puisse nous procurer aucun avantage pour la suite.

Il peut s'être demandé dans nos Montagnes quelques commissions en remplacement de ce qui n'a pû s'être fait à Genève durant la crise, ce que nous n'estimons pas être allé à 2000 pièces. Suivant que nous envisageons cette affaire, nous voyons que notre fabrique a fait tort à celle de Genève par la facilité, l'économie et l'assiduité de la majeure partie de nos ouvriers qui, vivant isolés sur leurs fonds, ayant leur logement, bois, leurs grains en partie et n'étant point distraits, peuvent fabriquer à meilleur marché que des ouvriers citadins exposés à de plus fortes dépenses, comme les genevois, dont la fabrique n'a jamais nui, ni fait concurrence à la nôtre pour le gros et le courant des affaires, malgré les avantages que les genevois ont sur nous par les protections, encouragements, les grandes richesses et les fonds sur la place, leur change avantageux, leur belle position locale, la facilité de leur abord par les belles routes qui y aboutissent, la commodité et fréquence de leurs expéditions et retours par les postes et voitures publiques, etc, etc^a.

Voilà, Monsieur, en gros ce que nous pouvons répondre relativement aux questions proposées, et ce que nous croyons appercevoir des effets qui peuvent résulter, à notre égard, de la continuation de la prospérité de Genève, que nous désirons sincèrement, ou de sa décadence que nous craignons beaucoup.

... ..